

RESTAURANT SCOLAIRE

Inscription des nouveaux élèves à la demi-pension du lycée Marlioz

Les anciens élèves demi-pensionnaires ne doivent pas se réinscrire à la demi-pension.

Le service de restauration du lycée Marlioz est ouvert à tous les élèves du lycée possédant le Pass'Région.

Le Pass'Région est obligatoire pour réserver son repas et accéder au restaurant

Le Pass'Région remplace la « carte de self » mentionnée dans le règlement intérieur.

Le prix du repas est débité du compte de l'élève chaque fois que l'élève réserve son repas au lycée.

PRIX DU REPAS 2021 : 4,09 €

L'inscription à la demi-pension est conditionnée par le dépôt d'un chèque pour créditer le Pass'Région.

Au moment de l'inscription au lycée, vous pouvez acheter soit :

- **20 repas : joindre un chèque de : 81,80 €**
- **10 repas : joindre un chèque de : 40,90 €**

à l'ordre de : **Monsieur l'agent comptable du lycée Marlioz**

Inscrire obligatoirement au dos du chèque le NOM et PRENOM de l'élève.

Le versement en espèces à l'intendance est possible.

Les modalités pratiques d'accès au restaurant sont consultables sur le site du lycée et dans le carnet de correspondance (annexe 5 du règlement intérieur)

PAIEMENT EN LIGNE DES REPAS

Durant l'année scolaire, vous avez la possibilité de créditer le Pass'Région en ligne par Carte Bancaire.

Lors de la 1^{ère} quinzaine de septembre, vous recevrez par mail ou par courrier votre identifiant et mot de passe pour accéder à la plateforme de paiement sécurisé.

Les avantages de cette solution :

- rechargement immédiat du Pass'Région
- suivi du solde
- suivi des consommations

Annexe 5 du règlement intérieur

CONDITIONS D'ADMISSION AU SERVICE D'HEBERGEMENT

Le restaurant scolaire du lycée Marlioz est ouvert 5 jours par semaine :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi.

La tarification est au ticket.

Les tarifs sont arrêtés chaque année par l'assemblée délibérante du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

CONDITIONS D'ADMISSION DES ELEVES

Le service de restauration du lycée Marlioz est ouvert à tous les élèves du lycée.

L'inscription est acquise lors de l'achat d'une carte de réservation et de paiement informatique (« carte de self ») au moment de l'inscription au lycée ou tout au long de l'année.

L'admission des élèves sous-entend une tenue irréprochable au restaurant scolaire et l'observation des usages et des règles d'hygiène.

L'accès au restaurant est interdit sans plateau et/ou avec des denrées et boissons provenant de l'extérieur.

Cette interdiction ne s'applique pas pour les élèves bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Pour des raisons d'hygiène et de propreté des locaux, les élèves ne doivent pas sortir de denrées du réfectoire.

FONCTIONNEMENT

La **carte de self est obligatoire** pour accéder au restaurant.

Elle permet de :

1. réserver son repas
2. payer son repas

• RESERVATION

La carte sert à réserver les repas ; des bornes de réservation sont à la disposition des élèves dans les locaux du lycée.

Les repas doivent être réservés la veille du jour du repas à partir de 14h00 jusqu'au jour même du repas avant 10h20 (et le vendredi à partir de 14h00 pour le lundi).

Le prix du repas est débité du compte de l'élève lors de la réservation.

La carte ne permet de réserver qu'un seul repas par jour au self.

• PAIEMENT

La carte est un « porte-monnaie électronique » qui permet d'acheter son repas.

Afin d'éviter de ne pouvoir réserver son repas, il faut veiller à créditer la carte de self en tenant compte des délais d'enregistrement des différents modes de paiement :

1. par chèque :

Dépôt d'un chèque d'un minimum de 10 repas dans une boîte aux lettres spéciale à l'intendance (en indiquant au dos du chèque le nom et prénom).

IMPORTANT: le dépôt des chèques doit être fait au plus tard la veille avant 11 heures.

Les chèques sont établis à l'ordre de : Monsieur l'agent comptable du lycée Marlioz.

En cas de départ prévisible en cours ou en fin d'année, créditer sa carte pour le nombre de repas restant est autorisé.

2. par moyens dématérialisés (internet) :

Se conformer aux modalités pratiques particulières.

3. en espèces :

Le paiement peut être crédité sur la carte le jour même.

A chaque utilisation de la carte, le solde du « porte-monnaie » apparaît sur l'écran du distributeur de plateaux.

LA CARTE EST UTILISABLE PENDANT TOUTE LA SCOLARITE AU LYCEE MARLIOZ.

Quand l'élève quitte le lycée, le solde restant sur son compte sera remboursé par virement bancaire.

Un RIB du responsable financier de l'élève doit être déposé au service d'intendance à l'occasion du départ de l'élève.

AIDES SOCIALES

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter les services de l'assistante sociale du lycée (dossier à demander au service d'intendance).

Les aides des fonds sociaux sont créditées automatiquement sur le « porte-monnaie » de l'élève. Elles ne sont pas remboursées à la famille en fin d'année.

PERTE ET VOL DE LA CARTE

Avertir immédiatement les services d'intendance : l'utilisation de la carte sera bloquée et le solde sera transféré sur une nouvelle carte.

L'élève doit racheter une nouvelle carte.

Toute carte déclarée perdue ou volée sera définitivement neutralisée.

OUBLI DE LA CARTE OU CREDIT INSUFFISANT OU REPAS NON RESERVE

L'accès au self n'est pas possible.

Il existe cependant une solution de secours : l'élève peut acheter à un distributeur automatique un badge jetable valable pour 1 repas au self.

L'ELEVE EST RESPONSABLE DE SA CARTE

La carte est strictement personnelle, elle ne doit pas être prêtée.

Toute tentative de fraude pourra entraîner l'exclusion de la demi-pension pour le prêteur et l'emprunteur.